

*SPECIAL  
INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET  
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

**SNTRS**



informations

Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.  
édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY, Tél. 69.07.60.13  
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean CMNES

Supplément au N° 11. D

JEUDI 9 JUIN 1994

2,00 FRs

**SOMMAIRE**

Page 2	LA CONTRACTUALISATION
Pages 3 - 4	NOTE A L'ATTENTION DES DIRECTEURS D'UNITES ET SERVICES COMMUNS
Pages 5 - 6	21 JUIN ACTION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TRACT INTERSYNDICAL
Page 7	UN GEL DE 8 % DES CREDITS HORS SALAIRE POURRAIT ETRE IMPOSE A LA RECHERCHE
Pages 8 à 10	COMPTE RENDU DE LA COMMISSION 2
Pages 11 à 13	COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 9 MAI 1994
Pages 14	LA JURISPRUDENCE ET LES ABUS DE LA GESTION CAPITALISTE

**Journée Nationale d'action le jour de l'ouverture du débat parlementaire  
MARDI 21 JUIN**

A l'appel de syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
*Meeting-débat de 13h à 15h à la Maison de la Chimie Paris 7ème puis  
manifestation vers l'Assemblée Nationale à 13 h*

Dès maintenant intervenez auprès des députés et sénateurs de votre région afin de faire connaître les exigences des personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Prenez contact avec les autres organisations syndicales sur le plan local pour organiser l'action.

**DERNIERE MINUTE**

*Le gouvernement annonce un gel de 8% des crédits de la Recherche (hors personnels) pour cette année. Cela alors que les laboratoires et services ont déjà du mal à finir l'année.*

**Une raison de plus pour agir le 21 Juin.**

*Un petit-déjeuner de presse est organisé à 9 h 30 à la Brasserie "Aux Ministères"  
Angle du Bld St-Germain et rue de Bellechasse*

## —A propos de la contractualisation—

Avant le débat parlementaire, prévu le 21 juin, sur les orientations de la recherche, la contractualisation s'organise.

En plus de la note aux directeurs d'unités qui illustre de manière exemplaire la notion "Budget globalisé", il faut savoir que le ministère d'Enseignement Supérieur de la Recherche a lancé un appel d'offre de 20 millions pour le financement direct des I.F.R. (Equipement et fonctionnement).

Bien que la création des I.F.R. ait été vue par le Conseil Scientifique, le financement direct du ministère, examiné par des experts, montre bien la volonté de passer outre les organismes de recherche et la volonté du ministère de piloter encore plus les orientations.

La note du directeur général de l'I.N.S.E.R.M. aux directeurs d'unités et de services communs, que nous publions ici, est un document qui marque une nouvelle étape dans la contractualisation de la recherche.

Cette "étude" comparative des besoins financiers et en personnel des formations de recherche de l'I.N.S.E.R.M." va modifier profondément le fonctionnement des unités.

Au delà du pilotage que cette orientation représente, en considérant une partie du personnel (les I.T.A.) comme des moyens, elle va introduire un clivage dans les équipes par les choix qui seront faits (par exemple soit un poste d'ingénieur de recherche, soit une ultracentrifugeuse).

Quel beau moyen de redéploiements des I.T.A. !

Comme la direction générale de l'I.N.S.E.R.M. le dit si bien dans ce document : "...les conclusions qui se dégageront de la synthèse de cette étude seront précieuses en tant qu'indication de tendance...". Il est donc important que dans chaque formation, il y ait une réflexion de l'ensemble des personnels sur les conséquences des réponses à cette "étude".

Exprimez-vous dans les conseils de laboratoire.

Essayez d'induire la discussion autour des besoins réels ; ne nous laissons pas enfermer dans la discussion "Budget constant".

Renvoyez au syndicat le bilan de ce qui a été fait : forme de discussions, conseil de labo, assemblée générale, contenu de la discussion, réponses à l'administration.

Note à l'attention de  
Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'unités et services communs

Objet : Étude comparative des besoins financiers et en personnel des formations de recherches de l'INSERM.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a indiqué, lors du débat national de synthèse sur les grands objectifs de la recherche française, son intention de développer la contractualisation entre l'État et les acteurs impliqués dans l'effort national de recherche. L'élaboration des futurs contrats quadriennaux entre les organismes publics de recherche et leurs ministères de tutelle implique une réflexion prospective à moyen terme portant à la fois sur la stratégie scientifique de ces organismes, sur leur place dans le dispositif français de recherche et sur l'optimisation de l'organisation de leurs moyens financiers et en personnel, prenant en compte l'évolution des besoins des laboratoires.

La réflexion de l'INSERM sur sa stratégie, sa spécificité et ses complémentarités par rapport aux autres acteurs de la recherche publique dans le champ des sciences de la vie et de la santé est déjà largement engagée, vous le savez, dans le cadre du renouvellement des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut et de la création de nouvelles intercommissions. L'adaptation de ses modes d'organisation est également entreprise et l'année 1994 sera, à cet égard, marquée par la mise en place d'un premier ensemble d'Instituts Fédératifs de Recherche et par une redéfinition des modes de soutien contractuel externe. L'étude prospective des moyens découlera de ces grandes orientations, mais devra également se fonder sur les besoins exprimés par les laboratoires de l'Institut, et en particulier sur la priorité relative qu'ils attachent aux différents types de financements que celui-ci peut mettre à leur disposition.

La présente étude est destinée à recueillir vos avis sur cette question et à en effectuer la synthèse au niveau de l'Établissement. Il m'apparaît utile d'en préciser d'emblée le champ, c'est à dire les différentes catégories de moyens analysés, et la portée.

• Les moyens dont l'évolution prospective est étudiée sont ceux dont la répartition relève directement de la responsabilité de la direction générale de l'INSERM. L'enquête exclut donc les personnels et les fonds d'origine externe, et les moyens INSERM en personnel dont votre unité bénéficie à l'issue d'une procédure nationale d'évaluation comparative ; tel est le cas des chercheurs statutaires affectés dans votre laboratoire et des postes d'accueil en recherche clinique. Elle porte sur :

- les postes statutaires INSERM d'ingénieurs, techniciens et agents administratifs ;
- les postes de chercheurs temporairement mis à disposition des unités pour l'accueil de scientifiques étrangers ;
- les crédits de vacation ;
- les dotations de base destinées au fonctionnement, aux missions et aux achats de matériel ;
- les dotations d'investissement : crédits exceptionnels d'équipement accordés en complément des dotations de base, équipements mi-lourds et opérations d'aménagement immobilier.

Les demandes que vous me transmettez chaque année en septembre permettent de connaître la manière précise vos besoins sur chacun de ces chapitres ; mais, établies séparément, elles interdisent toute appréciation comparative de l'urgence relative que vous leur accordez et sont limitées par le cadre annuel de la procédure budgétaire. D'où la nécessité d'une analyse plus globale permettant de telles évaluations comparatives à moyen terme des besoins des laboratoires.

• Vos réponses n'ont aucun rapport avec l'instruction budgétaire de l'année 1995 pour votre unité et ne seront pas prises en compte à ce titre : les transferts entre crédits de personnel et crédits de fonctionnement ou d'investissement ne sont normalement pas autorisés au sein de la subvention accordée à l'organisme, et la répartition des crédits de personnel est elle-même préétablie en application d'un plafond d'emplois répartis par corps et par classes ; c'est dans ce cadre défini que s'effectue l'instruction de vos demandes de moyens. Mais les conclusions qui se dégageront de la synthèse qui pourra en être faite au niveau de l'Établissement seront précieuses en tant qu'indications de tendance susceptibles de conforter l'Institut lors des négociations contractuelles qui seront prochainement engagées avec ses tutelles. Il est bien évident que la validité de telles conclusions est directement fonction de la qualité et de l'exhaustivité des réponses. J'attacherai donc du prix à ce que l'annexe jointe me soit retournée dès que possible, complétée et commentée.

Le tableau qui vous est proposé en annexe 1 rappelle le montant des dotations affectées en 1994 à votre formation de recherche, au titre :

- des salaires des personnels statutaires IFA INSERM,
- des salaires des chercheurs sur postes verts le cas échéant,
- des dotations de base annuelles.

Il comprend également un crédit d'investissement correspondant au montant annuel moyen des crédits accordés à votre formation en équipement exceptionnel, équipement mi-lourd et aménagement immobilier au cours des quatre dernières années, ou, pour les unités de création récente, depuis leur création.

*Exemple Concer d'une Unité*

Il convient également de préciser que l'effectif ITA pris en compte est celui qui figure au dernier profil de votre formation, corrigé des recrutements effectués en fin d'année 1993, et susceptible d'être complété par vos soins si des mutations décidées récemment en modifient la composition.

Quatre hypothèses de variation sur les prochaines années du montant total de ces dotations sont indiquées. Les trois premières se situent autour d'une tendance moyenne de maintien des moyens, conforme à l'évolution des dépenses publiques fixée par la loi d'orientation quinquennale du 24 janvier 1994 relative à la maîtrise des finances publiques. La première hypothèse, dite de reconduction minimale, correspond au maintien à niveau des crédits de personnel et à la reconduction à hauteur de 90% de la dotation de base de l'unité. Le montant total à répartir dans la seconde hypothèse est égal à la somme des dotations de 1994. La troisième hypothèse prévoit une croissance de 5% de ces dotations. La quatrième est libre, mais doit rester réaliste. (1).

Vous indiquerez dans chacune de ces hypothèses, la répartition du montant total indiqué entre les cinq catégories de moyens définies qui vous paraît la mieux adaptée aux besoins de l'unité. Je serai attentif non seulement aux choix chiffrés exprimés dans la fiche de synthèse jointe, mais également aux commentaires qui l'accompagneront.

Pour faciliter le calcul de ces perspectives d'évolution, un fiche annexe précise le montant des salaires et charges par catégorie de personnel concerné. Vous pouvez, pour toute précision complémentaire que vous jugerez nécessaire, vous adresser au département de l'évaluation et du financement de la recherche (Madame SEVIN), au service du financement de la recherche (Madame CHARTIER) ou au bureau du budget et de l'équipement (Madame de NOBILI).

Je vous prie de bien vouloir adresser votre réponse avant le 15 juin 1994 au bureau du budget et de l'équipement après avoir consulté, selon les modalités habituelles d'établissement de vos demandes de moyens, votre conseil d'unité.

*P. Lazar*  
Philippe LAZAR

P.J. : Annexe 1 - Fiche annexe.

(1) A titre d'exemple, la variation annuelle moyenne en francs courants constatée au cours de la période 1987-1992 a été de + 2,7% pour le PIB, de 5,7% pour la recherche publique civile et de +6,5% pour l'INSERM.

ETUDE COMPARATIVE PLURIANNUELLE DES BESOINS FINANCIERS ET EN PERSONNEL DES FORMATIONS DE RECHERCHE INSERM (Tendances d'évolution)

(Tous les chiffres sont en Kf hors taxes)

Nature des charges	Base 1994	Hypothèse 1 (reconduction minimale)	Hypothèse 2 (maintien)	Hypothèse 3 (+5%)	Hypothèse 4 (libre mais réaliste 1)
1- Dépenses de personnel (hors distributeurs automatiques)	2314				
* effectif/ITA INSEDM (en ETP) (1)					
dém: JIR					
IE	10,00				
AI	4,00				
TR	3,00				
AJT	2,00				
AGT					
AAR					
SAR	1,00				
AMA					
AGA					
* coût	2000				
* effectif postes vides					
* coût					
* vacances	14				
2- Autres dépenses	933				
* dotation de base	830				
* investissements	113 (2)				
TOTAL	3247	3052	3247	3409	

(1) Il ne s'agit que de l'évolution définitive que vous proposez, en tenant compte des hypothèses 1 et 2, sans déduire l'impact des tendances globales du niveau de financement des unités et du budget par poste au contrat, dans les arbitrages de poste par unité.

(2) Investissement sur 4 ans

ETUDE COMPARATIVE DES BESOINS FINANCIERS ET EN PERSONNEL PAR CATEGORIE DE POSTE (traitements + charges)

	Montant (en Kf HT)
Poste vert (CR)	310
Ingenieur de recherche (IR)	360
Ingenieur d'étude (IE)	280
Assistant ingénieur (AI)	230
Technicien (TR)	200
Adjoint technique (AJT)	160
Agent technique (AGT)	140
Attaché d'administration de la recherche (AAR)	250
Secrétaire d'administration de la recherche (SAR)	200
Adjoint d'administration de la recherche (AA)	170
Agent d'administration de la recherche (AGA)	130

# Recherche, enseignement supérieur : défendre le Service Public

Journée Nationale d'action le **21 JUIN**, jour d'ouverture  
du débat parlementaire

## Une mobilisation conséquente...

Les actions réalisées à l'initiative des organisations syndicales (FERC-CGT, SNESup-FSU, SNCS, SNASUB-FSU, SNPIUFM-FSU, SNPEN, SGEN-CFDT, UNEF, UNEF-ID), la mobilisation concomitante d'une grande partie de la communauté Recherche-Enseignement supérieur publics (notamment à propos des colloques sur la Recherche à Marseille, Grenoble, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Le Mans et le 18 avril à Paris, dans les Universités à propos entre autres du non-respect de contrats : Toulouse, Brest, Paris VIII, Valenciennes, Limoges, Besançon, le Manifeste pour la Recherche, les luttes contre le CIP...) ont sérieusement contrarié les objectifs initiaux que le Ministre Fillon souhaitait impulser, depuis plusieurs mois, dans le cadre d'une "consultation nationale" étroitement balisée.

## Imposant des manoeuvres en recul du Ministre...

Ainsi sont momentanément abandonnées :

- la réalisation immédiate d'une transformation structurelle en profondeur des organismes de recherche,
- l'idée d'un statut commun chercheurs/enseignants-chercheurs.

## Mais de graves dangers subsistent

La synthèse officielle de la "Consultation" nationale sur la Recherche et les prises de positions du Ministre, M. Fillon, laissent apparaître une volonté de maintenir coûte que coûte les orientations générales du rapport publié en février. Le peu de succès rencontré par les orientations proposées, les prises de positions et les actions diverses menées avec nos collègues ont, dans le même temps imposé des manoeuvres en reculs au ministre sur un certain nombre de questions.

- La volonté de subordonner le potentiel de recherche publique aux impératifs de la compétitivité des entreprises reste le fil conducteur des déclarations de M. Fillon et de M. Balladur.
- L'objectif affirmé, de renforcer le pouvoir du ministère en matière d'orientation stratégique et de financement des organismes marque sa volonté d'infléchir de façon autoritaire la politique de recherche dans ce pays.

Le rôle et le financement des organismes sont visés. Les moyens utilisés seraient la contractualisation des organismes et la mise en place de structures de pilotage ministérielles, non représentatives de la communauté scientifique.

- En persistant à considérer l'accroissement du nombre des étudiants comme une contrainte, ou une difficulté, le ministère continue d'opposer développement de l'enseignement supérieur et politique de recherche. La proposition de "niches d'excellence" où enseignement supérieur et de recherche seraient en bonne articulation s'accompagne, au nom de choix considérés comme inéluctables, de celle de développer un enseignement "supérieur" réservé au plus grand nombre, qui serait coupé de la recherche, et de l'accroissement considérable d'enseignants non chercheurs.

Pour piloter cette démarche, les pouvoirs publics entendent se servir comme d'un levier de l'austérité budgétaire.

La lettre de cadrage récemment transmise par Edouard Balladur à ses différents ministres pour préparer le budget 95 ne peut que très sérieusement accroître nos inquiétudes.

Dans cette lettre, le Premier Ministre indique :

*"En dehors des charges de la dette et des mesures salariales déjà décidés pour 1995, les autres dépenses devront être réduites d'au moins 1,6 % en francs courants (...) La situation budgétaire interdit d'envisager la satisfaction des demandes catégorielles aussi légitimes soient-elles"... "s'agissant des effectifs vous mettez en réserve 1,5 % des emplois des administrations"...*

Si l'on songe à devoir combler les départs à la retraite des chercheurs et enseignants-chercheurs, rien n'est prévu pour développer l'emploi scientifique, de qui contribuerait à aggraver la situation des jeunes doctorants. La majorité d'entre eux ne bénéficie d'aucun financement, quand aux allocataires la tendance serait plutôt à leur régression puisqu'à la nécessité d'augmenter leur nombre, les représentants du Ministre ont indiqué que dans ce cas, le montant de l'allocation diminuait d'autant. L'insuffisance des créations d'emplois de chercheurs, enseignants-chercheurs, IATOS et ITA correspondant accentue la précarité et le chômage. Alors que les heures complémentaires cumulées correspondent à environ 26 000 postes dans l'Enseignement Supérieur, un thésard sur deux est au chômage à la fin de ses études !...

Ces orientations se retrouvent dans le rapport de la Commission "QUENET" qui propose, entre autres

mesures, de supprimer les listes de qualification, les moniteurs et les CIES. Ainsi on cherche à réduire l'expression de la demande de créations d'emplois et on ouvre la perspective d'un accroissement du nombre de jeunes docteurs en situation précaire.

**Il est possible d'arrêter ce processus**

Dans la poursuite de toutes les actions déjà engagées, les organisations syndicales signataires appellent les personnels et les étudiants

**à continuer**

**à se rassembler et débattre dans les établissements, laboratoires, services... et en prévision du débat budgétaire, intervenir dans les départements, les régions, auprès des élus, notamment députés et sénateurs, pour leur faire connaître nos propositions et nos revendications.**

**Pour, notamment :**

- le développement de la recherche et de l'enseignement supérieurs publics : de la recherche fondamentale dans l'ensemble des disciplines et d'un enseignement supérieur de haut niveau, lié à la recherche dans l'ensemble des établissements, comme du développement de la recherche technologique dans l'Enseignement Supérieur.
- le développement de l'emploi scientifique dans la recherche et l'enseignement publics :
  - . création d'emplois de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'ITA, d'IATOS,
  - . arrêt du gel et des suppressions d'emplois,
  - . arrêt de toute forme de précarisation (en particulier il est possible de transformer les heures complémentaires en emplois permanents),
  - . ouverture plus large des 3<sup>è</sup> cycles aux étudiants tout en augmentant de manière conséquente le nombre et le montant des allocations de recherche,
  - . reconnaissance des qualifications et résorption du sous classement,
  - . l'arrêt de la contractualisation telle qu'elle est engagée dans les organismes tests choisis par le Ministère (CEA, INRA, ORSTOM, INRIA, ADEME),
  - . l'accroissement par leur propre financement de la recherche-développement dans les entreprises et le contrôle efficace des financements publics qui leur sont alloués.

**Cela nécessite aussi des moyens nouveaux :**

- tendre rapidement vers un budget de l'Enseignement supérieur public équivalent à 1% du PIB,
- tendre rapidement vers un budget de la recherche et du développement équivalent à 3% du PIB,
- déboucher rapidement sur une loi de programmation pour l'Enseignement supérieur et la recherche.

**Par nos actions, imposons tous ensemble l'ouverture de négociations sur nos revendications**

Les organisations syndicales vous appellent à préparer une journée nationale d'action le jour de l'ouverture du débat parlementaire :

**MARDI 21 JUIN**

*de 13 h à 15 h*

**RASSEMBLEMENT  
à la Maison de la Chimie**

28, rue St Dominique Salle 251 2ème étage Paris 7ème

*puis à 15h*

*Dernière minute :  
Un gel de 8% des crédits hors salaires  
pourrait être imposé à la recherche.*

**MANIFESTATION VERS L'ASSEMBLÉE NATIONALE.**

*Un petit-déjeuner de presse est organisé à 9 h 30 à la Brasserie "Aux Ministères"  
Angle du Bld St-Germain et rue de Bellechasse*

Provocant une vive inquiétude dans la communauté scientifique

# Le gouvernement veut « geler » une partie importante des crédits de la recherche

« Si nous avions l'intention de diminuer l'effort budgétaire en matière de recherche, je n'aurais pas lancé ce débat national », assure-t-il, il y a un mois et demi, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, lors du colloque de synthèse consacré à la « Consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française ».

Confronté à la demande pressante des services du budget de geler 8 % des crédits – hors salaires – aujourd'hui, regretter cette déclaration n'a rien de présomptueux.

L'histoire bégaie. En proie à une forte inquiétude, les milieux de la recherche voient dans cette demande, qui n'est pour l'instant qu'offensive, les prémices d'un retour à « la politique de la calcaire » mise en place en avril 1986 par les services d'Alain Juppé, alors ministre délégué chargé du budget. Une politique qui avait conduit à faire supporter à la seule recherche 54 % de l'ensemble des annulations d'autorisations de programme, tous ministères confondus.

Plus subtils, ou plus prudents, les services de M. Sarkozy ne se sont pas laissés aller à de telles extrémités. Mais force est de reconnaître que « l'enfant chéri de la République » risque, une nouvelle fois, d'être mis au régime sec. La situation est d'autant plus délicate que, depuis les dernières élections législatives, la recherche a déjà essuyé plusieurs assauts. En mai 1993, tout d'abord, lorsque les services du budget, appliquant la politique d'austérité décidée par le gouvernement, décidèrent de réduire ses crédits de paiement – nerf de la guerre de toute activité – de 288 millions de francs et ceux des autorisations de programme – dont l'attribution conditionne l'avenir – de 795 millions de francs.

## Des économies en série

Nouveau coup de boutoir quelques mois plus tard, lors de la présentation du budget 1994 attribuant à la recherche une allocation de 52,56 milliards de francs (1), en progression d'à peine 1,2 % par rapport à la loi de finances rectificative de 1993. Résultat : des autorisations de programme en forte baisse (-4,75 %) pour l'ensemble des grands organismes de recherche (CNRS, CEA, INRA, IFREMER, INSERM, INRIA, etc.). Ceux-là mêmes qui, jusqu'ici, ont été épargnés, de souffrir de ce nouveau gel des crédits.

Pour les chercheurs il ne fait guère de doute que ces gels se transformeront, au fil des mois, en de pures et simples annulations de crédits. La méthode n'est pas nouvelle. Chaque sait que si le gel laisse, en principe, la possibilité aux gestionnaires des organismes de défendre la cause de certains cas très sensibles, les dérogations sont rares et permettent, en général, de n'obtenir que des dégâts modestes. De l'avis général, la situation, du fait des menaces qui planent aujourd'hui, tant sur les dépenses ordinaires que sur les crédits de paiement et les autorisations de programme, devient extrêmement critique.

Selon nos informations, les dépenses ordinaires, hors salaires, et les crédits de paiement pourraient être amputés d'un peu moins de 400 millions de francs tandis que les dépenses ordinaires et les autorisations de programme pourraient l'être d'un peu plus de 500 millions de francs. Qu'importe les chiffres : beaucoup, s'ils comprennent que l'austérité en période de pénurie est un mal nécessaire, estiment que, pour la bonne gestion des programmes, il aurait été préférable d'annoncer les économies à réaliser dès le début de l'année et ne pas, contrairement, à la veille de l'été, les

services financiers de ces établissements « à des acrobaties incroyables ». En attendant que soit officiellement notifié le montant réel du gel des crédits de la recherche, nul doute que les négociations vont bon train pour obtenir des arbitrages plus supportables. A la veille de la présentation de son rapport d'orientation devant le Parlement, le 21 juin, M. Fillon tente probablement d'adoucir l'addition. D'autant plus que les lettres de cadrage pour le projet de budget de 1995 n'ont, une fois encore, rien d'encourageant...

## Situation tendue dans le supérieur

Dans le même temps, à l'intérieur de son ministère bicéphale, le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur doit assumer une situation particulièrement tendue dans l'enseignement supérieur, pourant considéré comme une « priorité du gouvernement ». L'application mécanique d'un gel de 8 % reviendrait, selon des sources syndicales, à reporter 216 millions de francs de crédits de fonctionnement des universités et 200 millions de crédits de recherche des laboratoires universitaires sur un budget global de 42 milliards de francs.

Pour l'heure, « aucune directive n'est parvenue dans les établissements », signale Bernard Dizambourg, premier vice-président de la Conférence des présidents d'université qui, dans l'immédiat, ose encore espérer une issue moins défavorable. Si certains établissements ont commencé à élaborer des scénarios de rechange, aucune indication pratique ne leur a été fournie. Le détail des mesures envisagées devrait, en fait, être précisé lors de la réunion de la prochaine conférence des présidents, mercredi 16 juin.

Ce jour-là, la rencontre risque fort d'être houleuse si M. Fillon n'est pas en mesure d'apporter des garanties, notamment pour la chaîne rentrée universitaire. Avec 7 % d'effectifs supplémentaires, au-delà des 2 millions d'étudiants et l'ouverture des nouveaux bâtiments du schéma Université 2 000 qu'il faudra bien doter en personnel et en moyens matériels, la perspective de nouvelles restrictions ne peut que réveiller des manifestations de grogne apparues ici et là au printemps. Malgré l'annonce de 675 postes d'enseignants supplémentaires s'ajoutant aux 1 200 initialement prévus, l'année 1994 marque une rupture dans le rythme des créations depuis 1991. S'y ajoute l'extrême pénurie en postes administratifs et

techniques (150 créations au budget 1994) dénoncée par toutes les universités.

« On peut supprimer les crédits, par les étudiants », note un responsable de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg qui n'est pas, tant s'en faut, une des moins bien loties. Son budget serait, selon lui, ramené au niveau de 1991 malgré une augmentation de 20 % de ses effectifs. A priori, les réserves financières pour faire face aux situations d'urgence de la rentrée – dont M. Fillon s'est jusqu'à présent refusé à révéler le montant – ne devraient pas être affectées : il s'agit, assure-t-on au cabinet, d'une décision entérinée par le premier ministre. Il n'est pas sûr, pour autant, que cette assurance – non confirmée – soit suffisante. Le 15 juin prochain, M. Fillon doit annoncer le nouveau dispositif des formations technologiques à l'Université qui, selon lui, « nécessitera un effort supplémentaire de l'Etat ». Cet effort-là paraît loin d'être acquis.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU  
et MICHEL DELBERGHE

(1) Dépenses ordinaires (DO), plus les autorisations de programmes (AP). Le budget en dépenses ordinaires – les salaires pour l'essentiel – et en crédits de paiement s'élevait à 51,59 milliards de francs soit une augmentation de 3,68 %.

Les économies envisagées par le gouvernement pourraient toucher severement le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un gel de 8 % des crédits hors salaires pourrait être imposé à la recherche. Cette mesure, qui inquiète les responsables des grands organismes de recherche, est d'autant plus mal venue que le ministre François Fillon doit défendre, le 21 juin, un rapport d'orientation devant l'Assemblée nationale.

le Monde 9/6/94

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION 2  
SESSION DE PRINTEMPS 1994**

INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL

1- Commentaires sur les décisions du Conseil Scientifique

Le Jury d'Admission a eu une "divergence de vue "concernant le candidat classé 8eme par la CSS2; compte tenu de son dossier , ce candidat a été reclassé en 3eme position (premier sous la barre)

Pas de changement pour les CR2

Un avis défavorable sur l'activité d'un chercheur a été transformé en avis réservé par le Conseil Scientifique.

Concernant les recrutements, (21 CR1 et 32 CR2), 14 médecins ont été recrutés, tous en CR1; 14 recrutements ont été affectés hors unité INSERM (soit 26% des postes).

2 - Commentaires sur la session de printemps 1994

**CRE** : La suspension des contrats de recherche externe sera sûrement reconduite; cette suppression affecte essentiellement le CNRS; il n'est pas normal que L'INSEM apporte 15MF au CNRS sans contrepartie. La mise en place de certaines intercommissions communes avec le CNRS, l'INRA, l'INRIA etc... ouvrira un autre mode de contractualisation avec ces partenaires extérieurs.

**CRI** : Pour les Contrats de Recherche Inserm il n'existe pas de contrainte de nombre de chercheurs; ils sont un soutien récurrent de l'INSERM dans des disciplines ou des villes où il est difficile de recruter, pour des équipes méritant un financement important. Si les besoins sont plus modestes, il sera préférable de passer par des contrats avec les Intercommissions qui vont être mises en place. Les finalités visées sont la Recherche en Santé Publique , la Recherche Clinique et tous les domaines entrant dans les finalités de l'INSERM.

**NOUVELLES CSS** : la CSS 2 siégeant début avril , les affectations des unités dans les nouvelles commissions ne sont pas encore connues; le DG ne souhaite pas donner de précisions; cependant, en réponse à des questions posées par le président de la CSS il précise:

- 1- Si quelques erreurs d'affectation ont été faites , il y aura possibilité de les réparer.
- 2- Le DG souhaite qu'il y ait le moins possible de demandes de modifications.
- 3- Pour les équipes, il y aura des possibilités d'affectation à d'autres commissions que celle du rattachement principal de l'Unité.
- 4- La volonté est d'avoir des CSS plus intégratives que les précédentes. Comme on entre dans une période où les recrutements seront très limités , il n'était pas nécessaire de préserver une organisation des CSS visant à rendre les recrutements

plus pertinents. Il a été recherché un meilleur équilibre qualitatif et quantitatif. Dans ces conditions, 1/3 des unités se retrouve dans un environnement différent de celui auquel elles sont habituées.

**INTERCOMMISSIONS :** 12 ou 13 Intercommissions sont envisagées; ce seront des intercommissions interorganismes ou monoorganisme (Inserm). Selon la proposition du DG, elles seraient composées de 15 membres (6 élus et 9 nommés). L'échéancier est le suivant: une commission du CS va présenter un projet en juillet 94, la proposition au gouvernement se fera au cours de l'été, la liste des nouvelles intercommissions sera publiée à la rentrée. Dès l'élection des élus des CSS, ceux-ci seront convoqués (peut-être avant Noël) pour élire leurs représentants à ces intercommissions; ainsi les nominations aux Commissions et aux Intercommissions pourraient se faire en même temps.

**ASSISES DE LA RECHERCHE:** De manière assez voilée le DG regrette la position "un peu trop tranchée" de la communauté scientifique "qui risque de nuire à la présentation finale du projet par le ministre devant ses collègues du gouvernement"...

### TRAVAUX DE LA CSS n°2

#### **TITULARISATIONS:**

Avis favorable à l'unanimité pour la titularisation : HAMEL, N' GUYEN, COUETTE, DULUC, VOISIN.

#### **CREATION D'UNITES:**

1. SANS Montpellier (création après scission de l'U. PUJOL)
2. FRIEDLANDER Paris (succession de C. AMIEL)
3. GUBLER Paris (succession de M. BROYER)

#### **EXAMEN QUADRIENNAL:**

Unité 313 (L. DUBERTRET): 16 oui, 1 non, 7 abstentions

#### **CJF:**

5 demandes de CJF ont été analysées:

1. CHAUFFERT Dijon
2. HELVIG Strasbourg
3. LABOISSE Nantes
4. ex aequo CAZALS (Bordeaux) et JEANNIN (Dijon)

#### **CRI:**

La CSS2 a 5 demandes de contrat de recherche Inserm à examiner; elle doit en retenir 3 pour les présenter au CS.

Prise en considération: BAVEREL, COLOMBEL, GALMICHE, GUILLOU : 24 oui; IMHOFF: 15 non, 5 oui, 4 abs

## Classement final:

1- BAVEREL	Lyon
2- COLOMBEL	Lille
GUILLOU	Montpellier

## AUDITIONS DR:

- 1- PEGUET
- 2- REMY
- 3- ROBINE
- 4- JAISSER
- 5- IOVANNA
- 6- EYBALIN
- 7- JEANNIN, REBILLARD, TAUC, THOMAS

## DETACHEMENT D'ITA DANS LE CORPS DES CR:

1 seule demande examinée : JL BASCANS : 24 oui/24

## BILAN DE CRE:

6 bilans de contrats de recherche externes sont examinés, les notes  
obtenues sont les suivantes: (4=excellent, 2=bon, 1=insuffisant)

REGGIO:	4,00
MAQUART	3,83
BEREZIAT	3,65
GUILLEVIN	3,61
SIMONNET	2,67
VAN DER REST	2,25

———— COMMENTAIRES ————

Les débats ont été peu animés ; la question principale ayant été l'analyse des demandes du C.R.I.. Finalement, la C.S.S. a fait un classement de trois demandes, la première place était occupée par un laboratoire utilisant une technologie lourde pour des études de métabolisme ; excellente production scientifique, c'est un groupe qui est "promené" entre INSERM et CNRS depuis des années, et pour lequel un financement important est nécessaires (150 à 200 MF leur sont nécessaire pour le fonctionnement du RMN).

# COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

## du 9 mai 1994

### Intervention du DG

#### Recrutement de chercheurs :

nombre : 53

Taux de sélection : 10% en CR1, 13% en CR2

Age moyen : 36 ans en CR1, 30 ans en CR2

Proportion de médecins : 36%

#### Activités Chercheurs :

avis réservés 52, dont suivis 36 (41 dossiers suivis l'an dernier ont donné : 20 avis favorables, 3 réservés, 1 défavorable, 15 évolutions favorables, 2 changements de CSS),

avis défavorables : 2, 1 en CAP-chercheurs, l'autre en CAP-ingénieurs.

#### Défense de la Langue Française : séance de persiflage...

Evaluation des chercheurs : Sans doute serait-il préférable de donner la primauté aux faits scientifiques, aux véritables "découvertes", plutôt qu'au volume des publications ; la prise de risque doit être facilitée...

Centres d'Investigation Clinique : 4 créations : Lille, Saint Antoine, Necker, Toulouse. Un appel d'offre complémentaire a été lancé pour 4 CIC de plus : Saint Louis, Salpêtrière, Nancy et Marseille sont créés.

Bourses de Formation à l'étranger : nombre de demandes, 141 pour 36 possibilités maximum.

Réseaux N-S : 16 demandes, 5 possibilités.

Contrats de coopération Est-Ouest : 18 demandes, 8 à 10 possibilités.

Intercommissions : une liste de 12 intercommissions est proposée par un groupe de travail composé du DG, du Président du CS, de trois membres du CS et de 3 membres de l'administration (cf listes jointes). Sont critiqués les points suivants : Il y a une IC de trop sur le "GBM" (6, 7, 8) ; il manque une IC sur "Prévention et Evaluation" ; l'intitulé de l'IC 12 est trop restrictif ; les domaines de croisement avec les Sciences de la Vie du CNRS sont hypertrophiques ; le rôle des IC comme lieu de contractualisation permettant aux chercheurs isolés et aux équipes d'obtenir des financements hors CSS, en particulier CNAMTS, en est d'autant plus atténué. La décision revient maintenant à la Direction et au Ministère.

Prochain Conseil : du 4 au 8 Juillet ; ordre du jour, examens quadriennaux, demandes de création d'unité, de CJF, de CRI ; détachement des Ingénieurs dans le corps des Chercheurs (12 pour 2 postes).

## LISTE DES INTERCOMMISSIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CREEES EN 1995

---

*(Troisième ébauche, 05 mai 1994)*

### Propositions établies à la suite de la réunion du 05 mai 1994

Attention : les noms proposés sont encore *très* provisoires. Ils indiquent essentiellement des secteurs d'intérêt. Il ne faut pas oublier que chaque intercommission devra être assortie d'un "programme" d'objectifs spécifiques.

---

1. Biologie structurale ; interfaces chimie / biologie et physique / biologie
2. Utilisation des connaissances sur les génomes à des fins diagnostiques et thérapeutiques
3. Pathologie humaine et Evolution ; génétique et environnement ; écologie infectieuse
4. Biologie du vieillissement
5. Physiologie et physiopathologie de l'homme en situations extrêmes (température, pression : sport de compétition, etc.) ; accidentologie ; risques technologiques.
6. ~~Traitement de l'information en médecine et en biologie~~
7. Imagerie biologique, médicale et chirurgicale
8. Instrumentation ; organes artificiels ; biomatériaux ; bioréactifs.
9. Utilisation de produits humains et de produits de substitution
10. Investigations cliniques ; essais thérapeutiques coopératifs ; méthodes et stratégies diagnostiques ; risques iatrogènes  
  
N.B. : Un titre alternatif, plus concis : "Investigation clinique : aspects méthodologiques, diagnostiques et thérapeutiques"
11. Comportements en matière de consommation
12. Inégalités à l'échelle nationale et à l'échelle internationale ; groupes vulnérables ; vieillissement ; handicaps ; évolutions démographiques

Pourraient être sollicités comme partenaires (là encore à titre tout à fait préliminaire) :

- Pour l'intercommission n° 1 : CNRS - Sciences de la vie, CNRS - Chimie, CNRS - Sciences de l'ingénieur, CEA
- Pour l'intercommission n° 2 : CNRS - Sciences de la vie, INRA
- Pour l'intercommission n° 3 : CNRS - Sciences de la vie, INRA, ORSTOM
- Pour l'intercommission n° 4 : CNRS - Sciences de la vie, INRA
- Pour l'intercommission n° 5 : DRET, CNES, INRS, INRETS, IFEN
- Pour l'intercommission n° 6 : CNRS - Sciences de la vie, INRIA
- Pour l'intercommission n° 7 : CNRS - Sciences de la vie, CEA, INRIA
- Pour l'intercommission n° 8 : CNRS - Sciences de l'ingénieur
- Pour l'intercommission n° 9 : AFS
- Pour l'intercommission n° 10 : ANDEM
- Pour l'intercommission n° 11 : CNRS - Sciences humaines et sociales, CNRS - Sciences de la vie, INRA, MIRE, DGLDT, CREDOC
- Pour l'intercommission n° 12 : CNRS - Sciences humaines et sociales, INED, ORSTOM, MIRE

Liste des participants à la réunion

Philippe LAZAR, Directeur Général

Groupe de travail sur les intercommissions du conseil scientifique :

Claude AMIEL  
Luc MEJEAN  
Michel PAILLARD  
Marc PESCHANSKI

Administration du siège :

Jean-Pierre CENDRON  
Laurence SCHAFFAR  
Françoise SEVIN

## ÉDITORIAL

## La jurisprudence et les abus de la gestion capitaliste

Selon les principes civilistes qui inspirent et inspireront longtemps nos magistrats, charbonnier est maître chez lui. Maître au point de pouvoir détruire sa maison si bon lui semble !

Transposés à l'entreprise, ces principes ont fait dire à la Cour de cassation il y a 38 ans : « l'employeur, qui porte la responsabilité de l'entreprise, est seul juge des circonstances qui le déterminent à cesser son exploitation et aucune disposition légale ne lui fait l'obligation de maintenir son activité à seule fin d'assurer à son personnel la stabilité de son emploi, pourvu qu'il observe, à l'égard de ceux qu'il emploie, les règles édictées par le code du travail » (1).

Les choses commencent à changer aujourd'hui. L'ampleur du chômage et l'étalage des profits spéculatifs amènent les juristes à considérer qu'on ne peut pas laisser les directions d'entreprise décider n'importe quoi. La réduction du coût du travail, chère à M. Balladur, ne fait pas l'unanimité (2).

Aussi la Cour de cassation en vient-elle petit à petit à faire prévaloir l'emploi sur la pure recherche du profit. Elle a refusé de considérer comme un motif économique de licenciement, le fait pour une société ne connaissant aucune difficulté :

- de se débarrasser d'un salarié parce qu'il « coûte trop cher » (3) ;
- de licencier des salariés pour les remplacer par d'autres à un salaire inférieur (4).

Nous voilà loin du cynisme des années 50. Certes nous n'en sommes pas encore au contrôle approfondi de la gestion capitaliste. Mais on peut penser que la résistance des travailleurs face à l'abaissement autoritaire de leur niveau de vie provoquera de nouvelles évolutions de la jurisprudence.

Maurice COHEN  
(14 avril 1994)

(1) Cass.soc. 31 mai 1956, Ets Brinon, Dr.Ouv. 1956.340.

(2) Le professeur Euzéby (Grenoble III) écrit : « même avec un coût du travail allégé, ce sont plutôt les machines qui tendent à se substituer à la main-d'œuvre, sous l'influence du progrès technique ; les entreprises peuvent tirer parti de cet allègement pour élargir leurs marges bénéficiaires et effectuer des placements financiers ou augmenter leur autofinancement et leur mécanisation » (Dr.Soc. 1994.324).

(3) Cass.soc. 24 avril 1990, S.A.M.E., Dr.Ouv. 1990.490 ; Cass.soc. 28 mars 1992, n° 1360 D, Sarl Rabi TPF.

(4) Cass.soc. 24 avril 1990, Fréchin, RJS n° 479, 3<sup>e</sup> esp. ; Cass.soc. 16 mars 1994, Epargne de France, n° 1495 P. Voir aussi Appel Angers 8 juin 1993, Dr.Ouv. 1993.374.

**RPDS**

(Revue Pratique de Droit Social)  
Revue mensuelle - 49<sup>e</sup> année  
263, rue de Paris, Case 600,  
93516 MONTREUIL Cedex